



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - VERNHES - MME KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à Mme FRASSIN.

N° 2024/107

**Objet : Voirie : Travaux du pont de La Mouline sur la Commune de Viterbe
Attribution des travaux et plan de financement du projet de réparation**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de réparation du pont de La Mouline situé sur la Commune de Viterbe. L'ouvrage doit être consolidé pour maintenir le passage des véhicules en toute sécurité. Suite à la consultation de plusieurs entreprises, le devis de l'entreprise POT'S CONSTRUCTIONS apparaît comme étant le mieux-disant pour un montant de 9.534,90 € HT.

Monsieur le Président présente ensuite le plan de financement proposé qu'il convient de soumettre pour approbation :

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| - CCLPA (80%) | 7 627,92 € |
| - Commune de Viterbe (20%) | <u>1 906,98 €</u> |
| | 9 534,90 € HT |

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le plan de financement du projet de réparation du pont de La Mouline sur la Commune de Viterbe comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Commune de Viterbe à hauteur de 20% du montant HT par participation sur fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de réparation du pont de La Mouline situé sur la Commune de Viterbe comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la Commune de Viterbe à hauteur de 20% du montant HT par participation sur fonds de concours,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Voirie 2024,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance
Laurent RICARD